

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N° 14

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCO, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que la Société Free déploie et exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français conformément à l'autorisation qui lui a été accordée en vertu des articles L33-1 et L34-1 du Code des postes et télécommunications.

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, la Société Free prévoit d'installer une nouvelle armoire technique à côté de son armoire déjà existante sur un terrain appartenant à la Commune cadastré AN n° 25 d'une contenance d'environ 2 m<sup>2</sup>, rue Joseph Saint André.

Pour ce faire, la Commune de Boucau doit donner en location à la Société Free cette parcelle destinée à accueillir des installations de télécommunications en contrepartie d'une indemnité d'occupation d'un montant de 100 € HT par an.

Monsieur Patrick ACEDO précise que la Société Free devra entretenir son installation technique, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté à la Commune de Boucau, propriétaire de la parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention en annexe pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal.

**Objet :**  
**Convention avec**  
**la Société Free**  
**pour**  
**l'installation**  
**d'équipements**  
**techniques sur**  
**un terrain**  
**appartenant à la**

*Certifié exécutoire*  
*compte tenu du*  
*dépôt à la Sous*  
*Préfecture de*  
*Bayonne*  
*le*  
*et de la publication*  
*le*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . Autorise la Société Free à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 octobre 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ

